

notaire royal du Pont-Saint-Esprit. Je suis sûr que ces représentations ne se donnaient pas toujours dans les églises et dans les monastères, et il est fort à présumer que les échafaudages se dressaient quelquefois sur l'emplacement du *proscenium*, ce qui arrivait à Arles, Bourges, Poitiers, Saumur; villes où, comme à Vienne, il y avait des ruines de cirques et d'amphithéâtres antiques.

Les Mystères étaient presque toujours précédés d'un prologue dans le genre de celui-ci :

Au limbe nous commencerons
 Et puis après nous traiterons
 La haultaine narracion
 Pour venir à la Passion
 De notre sauveur Jesus-Crist.
 Si vous prions, seigneurs et dames,
 Conjointement hommés et femmes,
 Que silence veuillez garder
 Et brief nous verrez proceder.

Singulières représentations, dans lesquelles figuraient jusqu'à cinq cents acteurs prêtres et laïques, et qui étaient ordinairement interrompues par un sermon, un *Te Deum*, ou par le *Magnificat*.

En 1563, Charles IX vint à Vienne et se dirigea un peu plus loin, jusqu'au château de Roussillon. C'est là qu'il rendit cette fameuse ordonnance qui fixa au premier janvier le commencement de l'année, que l'usage avait mis au samedi saint avant Pâques.

Par une bizarre coïncidence les deux faits saillants de cette période de l'histoire de Vienne se rattachent aux actes de deux princes qui ont assumé sur leur tête une responsabilité devant Dieu et devant les hommes : Philippe-le-Bel, couvert du sang des Templiers, et Charles IX, qui devait plus tard donner le signal du massacre de ses sujets protestants.